

A : TOUTES LES ENSEIGNANTES ET TOUS LES ENSEIGNANTS

DATE : LE 22 DÉCEMBRE 2020

OBJET : BALISES POUR LA SESSION D'HIVER 2021

Bonjour,

Vous trouverez dans les paragraphes ci-dessous, les balises pour la session d'hiver 2021.

Fermeture des services en présentiel du 4 au 8 janvier 2021

Avec l'annonce du gouvernement de favoriser le télétravail jusqu'au 10 janvier 2021, à noter que la bibliothèque et les autres services des trois campus du Collège seront offerts à distance pour cette période. Nous invitons les enseignantes et enseignants à faire de même et demeurer en télétravail pour cette période.

Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire demeure le même que celui adopté au conseil l'administration l'an dernier. Les cours débutent dans la semaine du 25 janvier (semaine 1) et se terminent au plus tôt dans la semaine scolaire débutant le 12 mai (semaine 15). Une période d'évaluations communes est prévue du 20 au 28 mai inclusivement.

Tout comme cet automne, les enseignantes et enseignants pour qui les 15 semaines prévues au calendrier scolaire ne sont pas suffisantes pour atteindre la compétence du cours, en raison du dédoublement de ses groupes pour se conformer aux consignes sanitaires, pourront exceptionnellement placer des activités pédagogiques ou évaluations durant cette semaine. Cette semaine ne peut pas être utilisée comme une seizième semaine de cours pour l'étudiant.

Pour les cours à la Formation continue, nous vous invitons à évaluer la situation avec le conseiller pédagogique responsable du programme et des adaptations équivalentes pourront être réalisées.

Reconduction des assouplissements du MES et du RREC pour la session d'hiver

Les assouplissements prévus au RREC pour la session d'hiver sont identiques à ceux de l'automne :

Articles de la PIEA concernés	Balises
Situations nécessitant une modification au plan de cours (art. 3.2)	Dans le cas où des modifications devraient être apportées aux plans de cours (ex. : nouvelles directives du Ministère, perte de milieux de stage) durant la session d'hiver 2021, celles-ci devront être approuvées conformément à l'article 3.2 de la PIEA, ce qui implique notamment le dépôt d'une version modifiée du plan de cours sur le SIP. Celle-ci doit avoir été approuvée par l'assemblée départementale. À la Formation continue, cela implique de discuter de la situation avec la conseillère ou le conseiller pédagogique responsable du programme et de remettre une nouvelle version du plan de cours.
Respect de l'évaluation synthèse de cours prévue au référentiel de cours (art. 4.1.7, 4.4.3, 5.5 et 5.13) ou de l'ESP (art. 5.14).	Toutes les dérogations aux référentiels de cours, y compris celles découlant de la situation de pandémie, doivent être approuvées par l'assemblée départementale, conformément à l'art. 4.4 au moment de l'approbation des plans de cours par l'assemblée départementale. À la Formation continue, cette situation doit faire l'objet d'une discussion avec la conseillère ou le conseiller pédagogique responsable du programme.
Évaluation formative (art. 4.1.8)	Chacun des cours devra comporter, comme prévu à la PIEA, des activités d'évaluation formative. Comme c'est le cas habituellement, celles-ci pourront prendre différentes formes, en fonction de la réalité de chacun des cours et des compétences associées ainsi que du contexte d'EAD.
L'équivalence des évaluations sommatives (art. 4.4.2)	Dans le cas où un même cours est dispensé par plusieurs enseignantes ou enseignants, l'assemblée départementale doit poursuivre son travail visant à assurer l'équivalence des évaluations (ex. : écarts possibles entre les groupes en présentiel et ceux à distance), comme prévu à l'art. 4.4.2 de la PIEA.
Les retards (art. 5.6)	La pénalité pour les retards de remise s'applique. Toutefois, le jugement professionnel de l'enseignante ou l'enseignant est de mise dans le cas où un retard lors d'une évaluation sommative n'est pas lié à une négligence de l'étudiante ou l'étudiant.

L'absence lors d'une évaluation (art. 5.7)	Les modalités de reprise prévues s'appliquent pour toute évaluation sommative réalisée en mode synchrone, que ce soit à distance ou en présentiel. La Covid-19 constitue à cet égard un cas de force majeure et le jugement professionnel de l'enseignante ou l'enseignant est de mise. Les modalités de reprise s'appliquent aussi dans le cas où un problème d'accès à internet survient lors d'une évaluation sommative réalisée en mode synchrone. Cependant, l'étudiante ou l'étudiant est responsable de s'assurer d'avoir accès à une connexion internet fiable.
L'évaluation de la langue (art. 5.10)	Les modalités d'évaluation de la langue prévues à la PIEA s'appliquent.
L'incomplet (art. 6.5)	L'incomplet sera appliqué par le Collège en accord avec les mesures d'assouplissement établies par le Ministère, tout comme lors des deux dernières sessions.
L'équivalence (6.2)	L'assouplissement permis par le Ministère l'hiver dernier dans un l'octroi d'une équivalence, lorsqu'il n'était pas possible d'attribuer une note, n'a pas été reconduit pour les sessions d'automne 2020 et hiver 2021.
La remise des notes et la rétroaction (art. 5.8)	Les délais prévus pour la remise des notes et la rétroaction concernant les éléments à améliorer pour chacune des évaluations sommatives seront de 15 jours ouvrables sans exception pour la session d'hiver 2021. L'obligation de l'enseignante ou l'enseignant de permettre à l'étudiante ou l'étudiant d'accéder à distance à la copie de son évaluation sommative corrigée est suspendue pour la session d'hiver 2021.
La fraude, le plagiat et la tricherie (art. 5.15)	La Politique institutionnelle sur la fraude, le plagiat et la tricherie continue de s'appliquer. Comme toujours, l'enseignante ou l'enseignant fait preuve de discernement dans son application, et distingue les cas de plagiat de simples erreurs de méthodologie.

De plus, faisant suite à la signature d'une lettre d'entente (2015-2020 no 13), les enseignantes et les enseignants peuvent, d'un point de vue pédagogique, prévoir à leur calendrier une ou plusieurs semaines où les cours ne sont pas offerts, afin notamment de permettre aux enseignantes et aux enseignants de planifier la poursuite de la session. Notez qu'un minimum de 12 semaines de cours doit être tout de même offert (voir la section des assouplissements au RREC) et qu'il ne peut y avoir deux semaines consécutives pendant lesquelles les cours ne sont pas offerts. Nous vous rappelons que le calendrier du cours doit comporter un minimum de 12 semaines et un maximum de 15 semaines et peut être modifié pendant la session moyennant l'accord de l'assemblée départementale;

Captation et enregistrement lors de cours synchrones

Pour la session d'hiver, la Direction des études souhaite soutenir l'enseignement et obliger les étudiantes et étudiants à ouvrir leur caméra durant les cours. Ainsi, pour la session

d'hiver, la Direction des études vous demande d'ajouter la mention ci-dessous à votre plan de cours. Il est important, malgré cette obligation, de tenir compte, lors de vos interventions, des problèmes techniques que pourraient rencontrer les étudiantes et les étudiants. Nous ne voulons pas que des étudiantes et des étudiants soient expulsés d'un cours pour de tels motifs ou pour des motifs hors de leur contrôle.

« Pour la session d'hiver 2021, l'enseignement aura lieu majoritairement à distance. Vous devez par conséquent avoir accès à une connexion Internet adéquate à cette tâche. Votre enseignante ou enseignant pourrait exiger l'ouverture de votre caméra pendant toute la durée du cours et les heures d'encadrement.

Toutefois, il est possible pour vous de limiter l'accès à votre milieu de vie en :

- *Ajoutant un fond d'écran virtuel;*
- *Suivant vos cours à partir d'un lieu public (comme la bibliothèque du cégep).*

Vous devrez suivre la Nétiquette (code d'éthique disponible à l'adresse <https://eadcstj.ca/enseignants/outils-pour-lencadrement/>) de l'enseignement à distance en tout temps.

Lorsque votre enseignante ou votre enseignant souhaitera enregistrer une partie d'un cours ou un cours en entier, elle ou il vous invitera à fermer votre caméra si vous ne souhaitez pas être enregistré. Si vous n'avez pas de caméra Web, il vous est possible d'en emprunter une à la bibliothèque. »

Au-delà des balises de captation et d'enregistrement, la Direction des études travaille à baliser également leur diffusion. Ces balises vous seront communiquées ultérieurement.

Enseignement asynchrone

Faisant suite à une entente en Comité de relation de travail, afin de favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants, les départements (ou la direction de la Formation continue pour les cours les concernant) doivent adopter des plans de cours comprenant obligatoirement un calendrier d'activités pédagogiques où chaque enseignante et enseignant, pour chacun de ses groupes, offre l'équivalent d'au moins une période hebdomadaire synchrone. Cette période doit être à l'intérieur des périodes inscrites à son horaire, pour y faire de l'enseignement ou de l'encadrement.

Désidératas pour les activités pédagogiques en présentiel

Tout comme à la session d'automne, la Direction des études souhaite favoriser les activités pédagogiques en présentiel pour la session d'hiver, dans le respect des règles sanitaires. Par contre, dans un contexte de zone rouge, seules les activités déjà jugées essentielles par les départements pourront se tenir au collège. Pour ces activités, les enseignantes et les enseignants auront déjà à leur horaire les numéros de locaux.

Pour les activités pédagogiques en présentiel non essentielles et pour les demandes d'examens en présentiel, l'appel de ces désidératas sera fait en janvier.

Plateforme de communication avec les étudiantes et étudiants

Les résultats du sondage destinés aux étudiantes et aux étudiants démontraient leur difficulté à devoir utiliser plusieurs plateformes. Ainsi, nous demandons à chaque enseignant de préciser ses choix technologiques, autres que ceux imposés par le Collège pour le dépôt du plan de cours et des notes d'évaluation (LÉA), dans un tableau qui doit être intégré au plan de cours.

Plan de cours (incluant le calendrier du cours)	LÉA
Notes d'évaluations	LÉA
Communications individuelles	Teams ou MIO (<i>L'enseignant indique son choix ici</i>)
Communications de groupe	<i>L'enseignant indique son choix ici</i>
Exercices	<i>L'enseignant indique son choix ici</i>
Notes de cours	<i>L'enseignant indique son choix ici</i>
Capsules vidéos	<i>L'enseignant indique son choix ici</i>
Cours synchrones	<i>L'enseignant indique son choix ici</i>
Évaluations	<i>L'enseignant indique son choix ici</i>
Remise des évaluations	<i>L'enseignant indique son choix ici</i>

Avant le début de la session d'hiver, des ateliers seront offerts aux enseignantes et enseignants qui souhaiteraient utiliser le calendrier disponible sur Omnivox pour inscrire les dates importantes liées à leurs cours. **Nous encourageons les enseignantes et les enseignants à utiliser cet outil de calendrier sur Omnivox pour aider l'étudiant à avoir une vision globale des dates importantes de tous ses cours.** De plus, nous inviterons les étudiantes et les étudiants à compléter un tableau sommaire résumant les plateformes utilisées dans l'ensemble de leurs cours.

Rappels divers

COOPSCO des Laurentides

POUR MAXIMISER L'ARRIVÉE DES MANUELS PRESCRITS À TEMPS POUR LA RENTRÉE D'HIVER 2021

Dans ce contexte exceptionnel que nous vivons avec la pandémie, il est important de nous transmettre vos prescriptions afin de réserver les quantités chez les éditeurs car le délai est de 7 à 10 jours pour les recevoir. Toutefois, en cas d'importation, les délais sont de 6 à 8 semaines. En nous informant suffisamment tôt, nous pourrions mieux répondre à vos requêtes.

Les quantités commandées répondent aux règles suivantes :

- Lorsque le fournisseur accepte les retours, les quantités commandées correspondent au nombre demandé par les enseignants.
- Pour les autres fournisseurs, les quantités seront ajustées selon le pourcentage des commandes versus retours.

Nous pouvons offrir les mêmes prix que les éditeurs en cas de promotions de leur part, n'hésitez pas à nous informer afin de faire profiter vos étudiants du meilleur prix.

Nous traitons les **commandes de vos livres prescrits en mode web seulement**. Vous devez donc procéder à vos demandes de prescriptions par le formulaire de création sur notre site web www.laurentides.coop ;

Le nombre d'étudiants prévu a été modifié? Ou votre charge de cours. Informez-nous.

Si vous avez des manuels en référence non obligatoires ou autres demandes que vous suggérez à vos étudiants, les transmettre à Martine Forget : martine.forget@laurentides.coop, nous pourrions ainsi en tenir une petite quantité en librairie.

Reprographie, bibliothèque et Co-lab numérique

Voici quelques rappels en lien avec les derniers communiqués du SRD :

- Soumettez vos demandes de reproduction de **guide d'apprentissage** par Repro+, en cliquant sur l'onglet [Repro+ \(guides d'apprentissage et autres\)](#) dans Omnivox et choisissez l'option « Guides d'apprentissage » dans le menu du haut, et ce, d'ici le **4 janvier à 16 h** pour que les opérations de reprographie s'effectuent avant le début des cours. Vous trouverez le [guide de l'utilisateur](#) dans la zone Enseignement du site du SRD. Pour l'instant, **une demande par groupe cours** doit être soumise. Les pages couverture et d'endos sont générées automatiquement; merci de ne fournir **que le corps du guide**. Écrivez à repro@cstj.qc.ca pour du soutien à partir du 4 janvier à 8 h.
- Pour toute **diffusion d'un extrait d'œuvre ou d'ouvrage numérisé** dans LÉA (ou autre plateforme sécurisée), vous devez **déclarer les droits d'auteur**, et ce, peu importe le nombre de pages reproduites, même une seule. Pour ce faire, cliquez sur l'onglet [Repro+ \(guides d'apprentissage et autres\)](#) dans Omnivox et choisissez l'option « Déclaration numérique » dans le menu du haut.
- Faites préparer une **commande de documents ou de matériel technologique pour emprunt**, que vous pourrez récupérer au comptoir de prêt de la bibliothèque. Écrivez à biblio@cstj.qc.ca jusqu'au 23 décembre et à compter du 4 janvier de 8 h à 16 h.
- Accédez à des **ressources numériques documentaires et éducatives** utiles à l'enseignement dans différentes disciplines et trouvez des **suggestions de divertissements** numériques en visitant le [site du SRD](#).
- Demandez s'il est possible de faire **transférer en format numérique des films ou extraits de film** que vous souhaitez mettre à la disposition de vos étudiants en joignant la spécialiste en moyens et techniques d'enseignement Patricia Hernandez Lozano par courriel.

- Restez à l'affût des [formations et ateliers technologiques](#) préparés par l'équipe du [Co-lab numérique](#) qui seront offerts au mois de janvier. Vous en trouverez les détails et les liens pour vous y inscrire, parmi beaucoup d'autres ressources utiles, sur le [site Études à distance](#).

*Toute l'équipe de la Direction des études vous souhaite de
Joyeuses Fêtes !!*